

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1252

30 juin 2009

SOMMAIRE

ABD Investments S.à r.l.	60094	Katcon Global S.A.	60093
Ares Investment S.A.	60095	KCTG LP2 S.à r.l.	60094
Argos Luxembourg	60092	Lake Placid	60050
Autonomy II C	60066	LinLux S.à r.l.	60060
Bond Street Holdings S.A.	60096	Luxembourg DX and Contest Club a.s.b.l.	
Bond Street Properties S.A.	60094	60060
Capital International Management Com-		Luxinnovation GIE	60088
pany S.A.	60060	Macquarie Capital S.A.	60096
Compagnie Luxembourgeoise de Finance-		Maples Finance Luxembourg	60066
ment de Commerces	60089	Mykonos S.A.	60095
D.I.E. Holding S.A.	60090	Nexar Capital Group S.à r.l.	60076
Drinktec S.A.	60062	Nospar S.A.	60096
Eutag S.A.	60087	Nova Deuxième S.A.	60083
Even RX Eins S.à r.l.	60091	PO Titrisation S.à r.l.	60093
Events Company Trading S.A.	60088	Pro-Mère S.A.	60090
Farad International S.A.	60075	RBS (Luxembourg) S.A.	60092
Financial Politics Luxembourg S.A.	60050	Renewable Energy Services S.A.	60096
Financière Daunou 1 S.A.	60090	Reuters S.A.	60076
Heer Oom S.A.	60091	Riz Investments (Luxembourg) S.à r.l. ...	60075
Hewlett-Packard Luxembourg Holdings		Rovi-Tech Lux S.A.	60091
S.à r.l.	60095	RP Hodu S.A.	60095
Intruma Corporate Services S.à r.l.	60093	Saga Conseil Holding S.A.	60082
Investec Special Global Opportunities SI-		SCF European Participations I S.A.	60094
CAV	60066	Wadan Holding S.à r.l.	60095
Jardipal S.A.	60082	White-Blue S.A.	60087
Julius Baer (Luxembourg) S.A.	60092		

Financial Politics Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 26.909.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des actionnaires tenue à Bertrange en date du 18 mai 2009 que:

Suite à la démission de Madame GOEBEL Eléa, demeurant au 21, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg de son poste d'administrateur unique,

L'assemblée a nommé un nouvel administrateur unique:

Monsieur Gérard O'HERNE, administrateur de sociétés, né le 6 juillet 1969 à Breda (NL), demeurant au 9, Rue du Chemin de Fer L - 8057 Bertrange, avec pleins pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009072585/16.

(090085510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Lake Placid, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 146.472.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the eighth day of May.

Before us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr Kostas Georgiou, Qualified Chartered Accountant, born in Lefkosia (Republic of Chyprus), on April 5, 1967, with address at 5 Toumazou Toumazou, 2416 Engomi, Nicosia (Republic of Chyprus), and passport number J000968,

here represented by Natacha Trunkwald, Avocat, with professional address in Luxembourg by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I.- Name - Registered office - Object - Duration**Art. 1. Name.**

The name of the company is "Lake Placid" (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any

company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II.- Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by (i) ninety (90) Class A shares in registered form, having a par value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125.-) each (individually the Class A Share, and collectively the Class A Shares), all subscribed and fully paid-up and (ii) ten (10) Class B shares in registered form, having a par value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125.-) each ((individually the Class B Share, and collectively the Class B Shares), all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III.- Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

7.3. The sole shareholder or the shareholders may decide to appoint one (1) or several Class A managers and one (1) or several Class B managers.

Art. 8. Board of managers.

If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) Subject to article 8.3 (iii), the Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by any person(s) to whom such special powers have been delegated in accordance with article 8.1 (ii) of the Articles.

(iii) If the sole shareholder or the shareholders have appointed one (1) or several Class A managers and one (1) or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one (1) Class A manager and one (1) Class B manager.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV.- Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

Art. 12. Notices, Quorum, Majority and Voting procedure.

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 13. Sole shareholder.

13.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

13.2 Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

13.3 The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V.- Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 14. Financial year and Approval of annual accounts.

14.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

14.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

14.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 15. Réviseurs d'entreprises.

15.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

15.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 16. Allocation of profits.

16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

16.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

16.3. If the shareholders decide to pay a dividend, such dividend shall be allocated as follows:

(i) the holder(s) of Class A Shares shall be entitled to seventy five (75) percent of the amount of dividend decided by the shareholders pro rata the number of shares they own within such class;

(ii) the holder(s) of Class B Shares shall be entitled to twenty five (25) percent of the amount of dividend decided by the shareholders pro rata the number of shares they own within such class.

16.4. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company;

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company; and

(vi) the allocation of the payment of interim dividends is compliant with article 16.3.

VI.- Dissolution - Liquidation

17.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one

or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

17.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders as follows:

(i) the holder(s) of Class A Shares shall be entitled to seventy five (75) percent of the surplus, pro rata the number of shares they own within such class;

(ii) the holder(s) of Class B Shares shall be entitled to twenty five (25) percent of the surplus, pro rata the number of shares they own within such class.

VII.- General provisions

18.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

18.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

18.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

18.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2009.

Subscription and Payment

Mr Kostas Georgiou, represented as stated above, subscribes to (i) ninety (90) Class A shares in registered form, having a par value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125.-) each and (ii) ten (10) Class B shares in registered form, having a par value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125.-) each, by a contribution in cash in the amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-),

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euros.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as Class A managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. John DERCKSEN, Company Director, born in December 12, 1962 in Zevenaar (the Netherlands), with professional address at 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr Frank BERGMAN, Company Director, born in April 22, 1961 in Rotterdam (the Netherlands), with professional address at 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following person is appointed as Class B manager of the Company for an indefinite period:

- Mr Kostas Georgiou, Qualified Chartered Accountant, born in Lefkosia (Republic of Chyprus), on April 5, 1967, with address at 5 Toumazou Toumazou, 2416 Engomi, Nicosia (Republic of Chyprus).

3. The registered office of the Company is set at 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le huitième jour du mois de mai,

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

M. Kostas Georgiou, Expert Comptable Habilité, né à Lefkosia (République de Chypre), le 5 avril 1967, avec adresse au 5 Toumazou Toumazou, 2416 Engomi, Nicosia (République de Chypre), avec passeport numéro J000968,

ici représenté par Natacha Trunkwald, Avocate, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I.- Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination.

Le nom de la société est "Lake Placid" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par une résolution du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une résolution du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de dette de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, en ce compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II.- Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par (i) quatre-vingt-dix (90) parts sociales de catégorie A sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune (individuellement une Part Sociale de Catégorie A et collectivement les Parts Sociales de Catégorie A), toutes souscrites et entièrement libérées et (ii) dix (10) parts sociales de catégorie B sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune (individuellement une Part Sociale de Catégorie B et collectivement les Parts Sociales de Catégorie B), toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise au consentement préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social de la Société et peut être consulté par chaque associé qui en fait la demande.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

III.- Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est dirigée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une résolution des associés.

7.3. L'associé unique ou les associés peut/peuvent décider de nommer un (1) ou plusieurs gérants de Classe A et (1) ou plusieurs gérants de Classe B.

Art. 8. Conseil de gérance.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils forment le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est à Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil seront valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et ont force exécutoire comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) Sous réserve de l'article 8.3 (iii), La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs spéciaux ont été délégués conformément à l'article 8.1 (ii) des Statuts.

(iii) Si l'associé unique ou les associés ont nommé un (1) ou plusieurs gérants de Classe A et (1) ou plusieurs gérants de Classe B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un (1) gérant de Classe A et d'un (1) gérant de Classe B.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est dirigée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil de gérance devra être considérée, le cas échéant, comme une référence à ce gérant unique.

9.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

III.- Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par voie de Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est envoyé à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et ont force exécutoire comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

Art. 12. Convocations, Quorum, Majorité et Procédures de vote.

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure indiqués dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter en Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées à l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, indépendamment de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts peuvent être modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exigera le consentement unanime des associés.

Art. 13. Associé unique.

12.1. Lorsque le nombre d'associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

IV.- Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**Art. 14. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

14.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de résultats, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

14.4 Le bilan et le compte de résultats sont approuvés à l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social.

Art. 15. Réviseurs d'entreprises.

15.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

15.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, le cas échéant, et déterminent leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

16.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

16.3. Si les associés décident de verser un dividende, ce dividende sera alloué de la façon suivante:

(i) les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A auront droit à soixante-quinze (75) pourcent du montant du dividende arrêté par les associés au pro rata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans cette catégorie;

(ii) les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B auront droit à vingt-cinq (25) pourcent du montant du dividende arrêté par les associés au pro rata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans cette catégorie.

16.4. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société;

(v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société; et

(vi) la répartition du paiement des dividendes intérimaires se fait en accord avec l'article 16.3.

V.- Dissolution - Liquidation

17.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, afin de réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés comme suit:

(i) Le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Catégorie A auront droit à soixante-quinze (75) pourcent du boni de liquidation, au pro rata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans cette catégorie;

(ii) Le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Catégorie B auront droit à vingt-cinq (25) pourcent du boni de liquidation, au pro rata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans cette catégorie.

VI.- Dispositions générales

18.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

18.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

18.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, les résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et les Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

18.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Rime Group Limited, représentée comme indiqué ci-dessus, souscrit aux cent (100) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incomberont à la Société du fait de sa constitution s'élèvent à environ mille deux cents euros.

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de Classe A de la Société pour une durée indéterminée:
 - M. John DERCKSEN, Administrateur de société, né le 12 décembre 1962 à Zevenaar (les Pays-Bas), avec adresse professionnelle au 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
 - M. Frank BERGMAN, Administrateur de société, né le 22 avril 1961 à Rotterdam (les Pays-Bas), avec adresse professionnelle au 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. La personne suivante est nommée gérant de Classe B de la Société pour une durée indéterminée:
 - M. Kostas Georgiou, Expert Comptable Habilité, né à Lefkosia (République de Chypre), le 5 avril 1967, avec adresse au 5 Toumazou Toumazou, 2416 Engomi, Nicosia (République de Chypre).
3. Le siège social de la Société est établi au 16, rue Jean-Pierre Brasseur L- 1258 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Natacha Trunkwald, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 mai 2009. LAC/2009/18725. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009072189/9127/524.

(090085596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Capital International Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 41.479.

—
Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 16 avril 2009

Par résolutions prises en date du 16 Avril 2009, le conseil d'administration de la Société a pris acte de la démission de M. Shaw Wagener, effective à compter du 9 avril 2009, de son mandat d'administrateur.

Le conseil d'administration de la Société a par conséquent décidé de coopter M. Fabrice Remy, résidant à Ambilly, 25, chemin des Belosses, 74100, France, avec effet à compter du 16 Avril 2009 en remplacement de M. Shaw B. Wagener, administrateur démissionnaire, et prend acte que la cooptation de M. Fabrice Remy sera ratifiée par la prochaine assemblée générale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2009.

Pour CAPITAL INTERNATIONAL MANAGEMENT COMPANY

Au nom et pour le compte de JPMorgan Bank Luxembourg S.A.

Company Administration

Mara Marangelli

En tant qu'Agent domiciliaire

Référence de publication: 2009072644/21.

(090086455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

LinLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 450.000,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 128.506.

—
EXTRAIT

Il résulte de la Résolution de l'Associé Unique prise en date du 14 Mai 2009 que:

- M. Laurent Cadieu, né le 23 Novembre 1961, à Saint-Maur-Des-Fossés (France), ayant son adresse professionnelle au 5, Rue Daunou, F-75002 Paris (France), a démissionné de son mandat de gérant unique, avec effet immédiat;

- La société Cyan S.à r.l., société luxembourgeoise, ayant son siège social au 14, Rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, enregistrée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136 122 a été nommée gérant unique, avec effet immédiat;

Le nouveau gérant unique, a été nommé pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 Décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 Mai 2009.

Pour Linlux S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009072645/22.

(090086324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Luxembourg DX and Contest Club a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: Eschdorf,

R.C.S. Luxembourg F 7.983.

—
STATUTS

Entre les soussignés:

Lutty Philippe, LX2A, de nationalité luxembourgeoise, ingénieur, 8, Sentier de Bricherhof, L-1262 Luxembourg

Lutty Claude, LX3CL, de nationalité luxembourgeoise, fonctionnaire de l'Etat, 8, Sentier de Bricherhof, L-1262 Luxembourg

Friederich Michel, LX1KQ, de nationalité luxembourgeoise, employé communal, 18, Hansgoegerfeld, L-7635 Ernzen

Risch Gilles, LX3GR, de nationalité luxembourgeoise, ingénieur, 63, rue Nic Bieber, L-3210 Bettembourg

Dan Jungels, LX1JU, de nationalité luxembourgeoise, ingénieur, 33, rue Principale, L-8361 Goetzingen a été constituée l'association sans but lucratif suivante:

Art. 1^{er}. Dénomination, Siège, Durée, Objet.

- 1) L'association est dénommée «Luxembourg DX and Contest Club a.s.b.l.» association sans but lucratif.
- 2) Le siège de l'association est établi à Eschdorf. Il peut être transféré à toute autre localité du pays sur décision du comité.
- 3) La durée de l'association est illimitée.
- 4) L'association a pour objet l'exploitation de l'indicatif LX9DX, ainsi que toute activité se rapportant au radioamateurisme, sous tous ses aspects. Elle s'applique à cet effet à créer et à entretenir de bonnes relations entre ses membres, à développer l'esprit du radioamateurisme, à assurer les intérêts de ses membres radioamateurs et de les représenter auprès des autorités locales et nationales.

Elle peut louer ou acquérir des immeubles en vue de réaliser son objet social.

Dans l'intérêt de la promotion du radioamateurisme, elle peut participer à toute entreprise s'occupant des mêmes buts, et affecter à cette participation des éléments de son avoir social.

Elle peut s'affilier à toute organisation nationale et/ou internationale ayant un but identique ou similaire au sien.

Art. 2. Membres. Luxembourg DX and Contest Club comprend:

- des membres effectifs, dont le nombre ne peut être inférieur à 3 (trois).
- des membres honoraires.

Chaque radioamateur, licencié ou non, peut formuler sa demande d'admission au Luxembourg DX and Contest Club.

Le comité décidera de son admission lors de sa prochaine réunion. La qualité de membre se perd soit par démission, soit par exclusion.

L'exclusion ne peut être prononcée par le comité que pour des faits graves, nuisant au Luxembourg DX and Contest Club ou au prestige et des intérêts des radioamateurs en général.

Sont rayés de la liste des membres ceux qui, après rappel, refusent de payer leur cotisation.

Les membres démissionnaires ou exclus n'ont aucun droit sur le fonds social et ne peuvent réclamer le remboursement des cotisations versées.

Les décisions du comité portant sur l'admission ou l'exclusion d'un membre sont prises à la majorité des deux tiers des voix.

Art. 3. Cotisation. Le montant de la cotisation est fixé annuellement par l'assemblée générale ordinaire pour l'année sociale à venir.

Elle ne pourra dépasser 50 Euro par an.

Art. 4. Le comité. Le comité se compose d'un président, d'un secrétaire, du trésorier et de 2 membres assesseurs.

Tous les membres du comité sont élus pour 4 ans. Les membres sortants sont rééligibles.

Le comité doit toujours se composer de 5 membres du Luxembourg DX and Contest Club.

Le comité a les pouvoirs les plus étendus quant à l'administration et la gestion de l'association et la réalisation de son objectif social. Il peut, sans que cette énumération soit limitative et sans préjudice des autres pouvoirs dérivant de la loi ou des statuts, passer tous contrats, acheter, vendre, échanger, emprunter, prendre ou donner en bail tous biens meubles et immeubles. Il statue sur l'acceptation des dons et legs. Il ouvre et ferme tous comptes en banque et décide des placements de fonds ou de revenus. Il veille à l'exécution des décisions de l'assemblée générale.

Le comité statue sur toutes les contestations pouvant venir de l'interprétation des statuts, sauf recours à l'assemblée générale.

Le comité ne peut délibérer que si la moitié des membres sont présents ou représentés.

Le mandat de membre du comité est gratuit, néanmoins des indemnités peuvent être accordées pour des frais de route et de voyage.

Art. 5. Signatures, comptabilité, contrôle. Les signatures conjointes de deux membres du comité, dont un doit être le président, ou vice-président engagent valablement l'association envers des tiers, sans justification par une autorisation préalable.

Pour les actes de gestion journalière, la correspondance courante, les virements et quittances, une seule signature est suffisante et valable.

Le comité détermine l'ordonnancement et la liquidation des dépenses.

La gestion financière est contrôlée par deux réviseurs de caisse, élus par majorité simple par l'assemblée générale pour un terme de deux ans. Les réviseurs sortants sont rééligibles.

Ils présentent leur rapport de gestion devant l'assemblée générale et peuvent convoquer une assemblée générale extraordinaire.

Art. 6. L'assemblée générale. L'assemblée générale a dans ses attributions:

- a) la nomination et la révocation des membres du comité et des réviseurs de caisse.
- b) l'approbation des comptes.
- c) la modification des statuts.
- d) la liquidation de l'association.
- e) toutes les décisions dépassant les pouvoirs statutaires ou légaux du comité.

L'assemblée générale se réunit annuellement dans les quatre mois qui suivent la clôture de l'exercice social.

Seuls les membres effectifs ont le droit de vote.

L'assemblée générale ne peut délibérer que sur les points de l'ordre du jour, sauf si une majorité des présents propose un sujet, ou bien si un sujet à discussion est proposé par le comité et accepté par les présentes.

Une modification des statuts ne peut être délibérée valablement que par une assemblée extraordinaire. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des membres.

Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par au moins un tiers des membres effectifs de l'association ou bien par les réviseurs de caisse. Cette assemblée ne peut délibérer que sur l'ordre du jour mentionné dans les convocations.

Art. 7. Liquidation de l'association. La liquidation ne peut avoir lieu que par décision d'une assemblée générale extraordinaire spécialement convoquée à cet effet. Les quorum sont ceux requis pour une assemblée décidant une modification des statuts.

Cette assemblée décidera des suites à donner quant à l'indicatif LX9DX et la destination de la fortune de l'association.

Art. 8. Dispositions spéciales. Toute activation de l'indicatif LX9DX est soumise aux lois et règlements portant sur les stations radio du service radioamateur.

L'association, comme personne juridique, est la seule responsable de l'indicatif LX9DX.

Les cotisations pour la licence et l'adhésion au R.L. (Réseau luxembourgeois des amateurs d'ondes courtes, a.s.b.l.) seront payées par l'association.

Toute activation de l'indicatif LX9DX doit être autorisée par le comité.

Luxembourg DX and Contest Club ne peut être tenu responsable pour des dommages causés à du matériel amateur mis à disposition par des tiers pour une activité collective.

Les participants s'engagent à l'utilisation raisonnable de ces équipements.

Art. 9. Dispositions générales. Pour les points non traités par ces statuts, l'association est régie par les dispositions de la loi du 4 mars 1994 portant modification de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique.

Le comité de LUXEMBOURG DX AND CONTEST CLUB se compose comme suit:

LX2A (Philippe Luty)

LX1KQ (Michel Friederich)

LX3CL (Claude Luty)

LX1JU (Dan Jungels)

LX3GR (Gilles Risch)

Fait à Eschdorf, le 1^{er} juin 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009072373/106.

(090085438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Drinktec S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 146.445.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le quinze mai.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence Ettelbruck.

A comparu:

Monsieur Philippe ARITZ, commerçant, né le 21 juillet 1952 à Welkenraedt en Belgique (matr. 1952 07 21 730), demeurant à L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange;

lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer:

Forme, Dénomination, Siège social, Durée

Art. 1^{er}. Par la présente il est formé une société anonyme de participations financières (SOPARFI) sous la dénomination de "DRINKTEC S.A."

Art. 2. Le siège social est établi à Troisvierges.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du conseil d'administration. Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration en tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si en raison d'événements politiques ou de guerre, ou plus généralement en cas de force majeure, il y avait obstacle ou difficulté à l'accomplissement des actes qui doivent être exécutés au siège ci-dessus fixé, le Conseil d'Administration, en vue d'éviter de compromettre la gestion de la société, pourra transférer provisoirement le siège social dans un autre pays mais le siège sera transféré au lieu d'origine dès que l'obstacle ayant motivé son déplacement aura disparu.

Pendant le transfert provisoire, la société conservera la nationalité luxembourgeoise et restera soumise à la législation luxembourgeoise.

Art. 3. La société aura une durée illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Objet social

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations ainsi que la gérance et l'administration de sociétés.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, brevets et marques de toute origine et autres droits s'attachant à ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres brevets, marques et autres droits s'attachant à ces brevets ou pouvant les compléter, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Capital social

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- €) représenté par cent parts (100) actions de trois cent dix euros chacune (310,- €).

Forme et transmission des actions

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur au gré de l'actionnaire.

Il pourra être émis au gré du propriétaire des certificats représentatifs d'une ou de plusieurs actions.

Les actions de la société peuvent être rachetées par celle-ci conformément aux dispositions prévues par la loi.

L'actionnaire qui désire céder tout ou partie de ses actions respectivement le ou les héritiers d'un actionnaire décédé devront en informer le conseil d'administration par lettre recommandée, en indiquant le nombre d'actions qu'ils se proposent de céder, le prix qu'ils en demandent et les nom, prénom, état et domicile de la personne éventuellement intéressée à l'acquisition de ces actions.

Cette lettre devra également contenir l'offre irrévocable jusqu'à l'expiration des délais ci-après prévus, de céder les actions concernées aux autres actionnaires au prix indiqué, qui ne pourra cependant pas excéder la valeur nette de l'action telle que confirmée le cas échéant par une expertise d'un réviseur d'entreprise.

Au cas où l'acquéreur éventuel souhaiterait acquérir l'intégralité des titres à céder et l'intégralité seulement, la lettre recommandée du cédant doit le préciser expressément.

Dans la quinzaine de la réception de cette lettre, le conseil d'administration transmet par lettre recommandée aux autres actionnaires, cette proposition de cession. Ceux-ci auront un droit de préférence pour acquérir ces actions, proportionnellement au nombre d'actions dont ils sont propriétaires.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le conseil d'administration dans le mois de la réception de la lettre l'avisant de l'offre de la cession, faute de quoi il sera déchu de son droit de préférence.

Dans la quinzaine de l'expiration de ce dernier délai, le conseil d'administration avisera les actionnaires ayant exercé leur droit de préemption du nombre d'actions sur lesquelles aucun droit de préemption n'aura été exercé, avec prière d'indiquer dans le mois s'ils sont intéressés à racheter tout ou partie des actions.

Au cas où l'intégralité des titres et seulement l'intégralité est à céder, le conseil d'administration doit également aviser les actionnaires que faute de rachat par ceux-ci et/ou la société de l'intégralité des titres le cédant sera libre du choix du cessionnaire de l'intégralité des titres qu'il souhaite céder.

Dans la quinzaine de l'expiration de ce délai supplémentaire, le conseil d'administration adressera à l'actionnaire désireux de céder ses actions respectivement à l'héritier ou aux héritiers de l'actionnaire décédé, une lettre recommandée indiquant le nom des actionnaires qui entendent exercer leur droit de préférence, et le nombre d'actions dont ils acceptent la cession ou, à défaut, le nombre d'actions que la société rachètera elle-même.

A partir de la réception de cette lettre, l'actionnaire, respectivement le ou les héritiers, seront libres de céder au cessionnaire indiqué dans leur offre de cession, les actions qu'ils ont offert de céder et qui ne seraient pas rachetées par les autres actionnaires ou la société, voir même l'intégralité de ces actions si tel est le choix de l'acquéreur proposé, dans la mesure où ce choix aura préalablement été communiqué par le conseil d'administration aux différents actionnaires, comme indiqué ci-dessus.

Il pourra cependant être dérogé à l'ensemble des procédures décrites ci-dessus dans l'hypothèse où une assemblée conviendrait à l'unanimité d'autres façons de procéder, qu'il s'agisse de cessions d'actions ou des conséquences du décès d'un actionnaire.

Modifications du capital social

Art. 7. Le capital social peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts. La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée générale au conseil d'administration.

L'assemblée générale appelée à délibérer soit sur l'augmentation de capital, soit sur l'autorisation d'augmenter le capital conformément à l'article 32-1 nouveau de la loi sur les sociétés, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentielle des actionnaires existants ou autoriser le conseil à le faire sous les conditions définies à l'article 32-3 (5) deuxième alinéa de la loi sur les sociétés commerciales.

Conseil d'administration

Art. 8. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, le conseil général, composé par les administrateurs restants et le ou les commissaires réunis, a le droit d'y pouvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive. Aussi longtemps que la société sera unipersonnelle, il n'y aura qu'un seul administrateur qui exercera les pouvoirs du conseil d'administration.

Pouvoirs du conseil d'administration

Art. 9. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopieur, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme ou télécopieur.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée en toutes circonstances par la seule signature d'un administrateur.

Commissaire

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour finir le trente et un décembre deux mille neuf.

Assemblées générales

Art. 12. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dix mai à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations, et pour la première fois en l'année deux mille dix.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix. Le Conseil d'Administration peut exiger que, pour assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions en effectue le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 15. La société peut à tout moment être dissoute par décision de l'assemblée générale votant dans les conditions de présence et de majorité prévues par la loi et par les statuts en matière de modifications des statuts ne touchant pas à l'objet ou à la forme de la société.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Dispositions générales

Art. 16. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et Libération

Art. 17. Le comparant précité a souscrit l'entièreté des actions créées.

Monsieur Philippe ARITZ, préqualifié, déclare souscrire et libérer entièrement ces actions.

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,00 €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 900,- € Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant pré-qualifié, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire, à laquelle il se reconnaît dûment convoqué, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris, les résolutions suivantes:

1) L'adresse du siège social de la société est fixée à L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

2) Le nombre des administrateurs est fixé à un.

Est nommé administrateur: Monsieur Philippe ARITZ, préqualifié.

La durée de ce mandat est fixée à six ans.

La rémunération des administrateurs est fixée par l'assemblée générale annuelle.

3) Le nombre de commissaires est fixé à un. Est nommée commissaire la société anonyme EWA REVISION S.A., RCS 38.937, ayant son siège social à L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy pour une durée de six ans.

4) La société se trouve engagée en toutes circonstances par la seule signature de l'administrateur.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. ARITZ, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 18 mai 2009, DIE/2009/5045. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME.

Ettelbruck, le 9 juin 2009.

Pierre PROBST

Le notaire

Référence de publication: 2009072042/4917/175.

(090085053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Maples Finance Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 124.056.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 15 mai 2009 tenue au siège social

Démission administrateur

Le Conseil d'administration prend note de la démission de Monsieur David Moscato, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la société Maples Finance Luxembourg S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 mai 2009.

Maxine Rawlins / Richard Gordon

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009072531/15.

(090085218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Investec Special Global Opportunities SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.766.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 20 mai 2009, les actionnaires de la société d'investissement à capital variable 'Investec Spécial Global Opportunities Sicav' ont pris les résolutions suivantes:

- renouveler les mandats des administrateurs jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale des actionnaires qui aura lieu en 2010.

Le Conseil d'Administration de la société d'investissement à capital variable 'Investec Special Global Opportunities SICAV' est composé comme suit, jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire de 2010:

M. Bradley FRIED

M. Sam HACKNER,

M. Klaus WAGNER,

M. Sam LEON.

- reconduire le mandat de réviseur d'entreprise de Ernst & Young jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire de 2010.

Luxembourg, le 25 mai 2009.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2009072647/22.

(090086303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Autonomy II C, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 146.455.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth of May.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

"AUTONOMY MASTER FUND II LIMITED", having registered office at PO Box 309, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands registered with the Cayman Islands Register of Commerce and Companies under the number 176676,

represented by Mrs Stéphanie GRISIUS, graduate M. Phil. Finance B. Sc. Economics, with professional address in 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, by virtue of the proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities

The appearing person, acting in the above capacity, has requested the notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which is established as follows:

Art. 1. Form.

A société à responsabilité limitée (private limited liability company) (the "Company") governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and by these articles of incorporation (the "Articles of Incorporation"), is hereby established by the founding shareholder.

The Company may at any time have one or several shareholders, as a result of the transfer of shares or the issue of new shares, subject to the provisions of the law and the Articles of Incorporation.

Art. 2. Corporate name.

The Company will exist under the corporate name of "AUTONOMY II C", société à responsabilité limitée.

Art. 3. Corporate objects.

The purposes for which the Company is formed are all operations or transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any companies or enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities, financial instruments, bonds, treasury bills, equity participation, stocks and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may also enter into the following transactions (it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as regulated activity of the financial sector):

- to grant every assistance and any financial support, whether by way of loans, advances or otherwise to its direct and indirect subsidiaries affiliates and/or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial and/or entities belonging to its Group, the Group being referred to as the group of companies which includes the direct and indirect shareholders of the Company as well as their direct and indirect subsidiaries;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present and future) or by all or any such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of its direct and indirect subsidiaries, affiliates and/or entities belonging to its Group, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg laws.

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

The Company may invest in real estate that is exclusively used for investment purposes and not for the own use of the Company.

In general, the Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever, which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 4. Duration.

The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be.

Art. 5. Registered office.

The registered office is established in the municipality of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by decision of the manager(s).

The manager(s) may establish subsidiaries and branches in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital.

The capital is set at TWENTY-FIVE THOUSAND US Dollars (USD 25,000.-), and is represented by ONE THOUSAND (1.000) shares of a par value of TWENTY-FIVE US Dollars (USD 25.-) each.

Art. 7. Changes to the capital.

The capital may be increased or decreased at any time as laid down in article 199 of the law regarding commercial companies.

Art. 8. Rights and Duties attached to the shares.

Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles of Incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares.

Shares are freely transferable among shareholders. The share transfer inter vivos to non shareholders is subject to the consent of at least seventy-five per cent (75%) of the Company's capital. In case of death of a shareholder, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of no less than seventy-five per cent (75%) of the votes of the surviving shareholders. In any event the remaining shareholders have preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non shareholder.

Art. 11. Formalities.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

Art. 12. Incapacity, Bankruptcy or insolvency of a shareholder.

The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 13. Managers.

The Company is managed by one or more manager(s), who need not be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for an unlimited period.

Managers are eligible for reelection. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a single majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

If more than one manager is appointed, the managers shall form a board of managers and articles 14, 15 and 16 shall apply.

Art. 14. Bureau.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

Art. 15. Meetings of the board of managers.

Meetings of the board of managers are called by any manager. The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if any two of its members are present or represented. Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or email.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting. A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board, shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 16. Minutes - Resolutions.

All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by at least two managers or in circular resolutions as provided in the preceding paragraph. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

Art. 17. Powers.

The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposal in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

Art. 18. Delegation of powers.

The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointment at any time.

Art. 19. Representation of the Company.

The Company shall be bound towards third parties by (i) the sole signature of any of the managers and (ii) the sole signature or the joint signature of any persons to whom the daily management of the Company has been delegated by the managers, within the limits of such powers.

Art. 20. Events affecting the managers.

The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

Art. 21. Liability of the managers.

No manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. A manager is only liable for the performance of his duties.

Art. 22. Decisions of the shareholders.

1. If the Company has only one shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

Articles 194 to 196 and 199 of the law of 10 August 1915 are not applicable in such a situation.

2. If the Company has more than one shareholder, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting or, if there are no more than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which has been sent by the manager(s) to the shareholders by registered mail.

In the latter case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and mail it to the Company, within fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution.

If the Company has more than one shareholder, no decision may validly be taken, unless it is approved by shareholders representing together at least one half of the corporate capital. All amendments to the Articles of Incorporation have to be approved by a majority of shareholders representing together at least three quarters of the corporate capital.

Art. 23. Minutes.

The decisions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the manager(s) at the registered office of the Company. The powers-of-attorney are attached to the minutes.

Art. 24. Financial year.

The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty first day of December of each year.

Art. 25. Financial statements - Statutory auditor.

Each year, on the last day of the financial year, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law. The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or to the shareholders, as the case may be, for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company pursuant to article 198 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Should the Company have more than twenty-five shareholders, or otherwise as required by law, the general meeting of shareholders shall appoint a statutory auditor as provided in article 200 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. In all other cases, the general meeting of shareholders is free to appoint a statutory auditor or an external auditor at its discretion.

Art. 26. Allocation of profits.

Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation is no longer mandatory when and as long as the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be. The manager(s) may decide on the declaration and payment of interim dividends.

Art. 27. Dissolution - Liquidation.

In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders or not, appointed by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 28. Matters not provided.

All matters not provided for by the Articles of Incorporation are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and Payment

All the ONE THOUSAND (1,000) shares have been fully subscribed and entirely paid up in cash as follows:

Shareholder	Subscribed capital	Number of shares
AUTONOMY MASTER FUND II LIMITED	USD 25.000.-	1,000
Total	USD 25,000.-	1,000

The amount of TWENTY-FIVE THOUSAND US Dollars (USD 25,000.-) is thus as from now being made available to the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory provision

The first financial year starts on this date and ends on 31 December 2009.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euro.

Extraordinary General Meeting

The founding shareholder, representing the entire subscribed capital, has immediately proceeded to adopt the following resolutions as sole shareholder of the Company pursuant to article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended:

I. Resolved to set at two (2) the number of managers and further resolved to appoint the following as manager for a period ending on the date of the approval of the annual accounts 2009:

a) Mr Riccardo MORALDI, laurea in Economia aziendale, with professional address at 38-40, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg,

b) Mr Michele CANEPA, laurea in giurisprudenza, with professional address at 38-40, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

The managers will be entrusted with the powers set forth in article 17 of the Articles of Incorporation and the Company is bound towards third parties by the sole signature of one of the managers.

II. The registered office of the Company shall be set at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Whereof, the present deed has been drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French version; and that in case of any differences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, that person signed this original deed together with, the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

"AUTONOMY MASTER FUND II LIMITED", établie et ayant son siège social PO Box 309, George Town, Grand Cayman, Iles Caymans,

représentée par Madame Stéphanie GRISIUS, titulaire d'un M. Phil. Finance B. Sc. Economics, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé

Cette procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il est constituée comme suit:

Art. 1^{er}. Forme.

Il est formé par le comparant ci-avant une société à responsabilité limitée (la "Société"), régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles, sous réserve des dispositions de la loi et des Statuts.

Art. 2. Dénomination.

La Société prend la dénomination sociale de "AUTONOMY II C", société à responsabilité limitée.

Art. 3. Objet.

La société a pour objet toutes opérations ou transactions permettant directement ou indirectement la prise de participations dans toute société ou entreprise de quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes (étant entendu qu'elle n'entrera dans aucune opération qui aurait pour conséquence de l'engager dans une activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier):

- apporter toute assistance ou soutien financier, que ce soit sous forme de prêts, d'avances ou autrement à ses filiales directes et indirectes, aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, aux sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe, c'est-à-dire au groupe de sociétés comprenant les associés directs et indirects de la Société ainsi que de leurs filiales directes ou indirectes;

- accorder toute garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de ses filiales directes et indirectes, des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou encore des sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

La Société pourra investir dans des opérations immobilières uniquement à des fins d'investissement et non par pour l'utilisation personnelle de la société.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. Durée.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social.

Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans la commune de Luxembourg en vertu d'une décision des gérants.

Le(s) gérant(s) pourra(ont) établir des filiales et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 6. Capital social.

Le capital social est fixé à VINGT-CINQ MILLE US DOLLARS (25.000,- USD), représenté par MILLE (1.000) parts sociales d'une valeur de VINGT-CINQ US DOLLARS (25,- USD) chacune.

Art. 7. Modification du capital social.

Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales.

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun désigné parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts sociales.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 11. Formalités.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Art. 12. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé.

L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Gérance.

La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée indéterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Si plus d'un gérant est nommé, les gérants formeront un conseil de gérance et les articles 14, 15 et 16 trouveront à s'appliquer.

Art. 14. Bureau.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

Art. 15. Réunions du conseil de gérance.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil. Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnés dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsqu'au moins deux de ses membres sont présents ou représentés. Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion. Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 16. Procès verbaux - Décisions.

Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par au moins deux gérants ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

Art. 17. Pouvoirs.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérant, le conseil de gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

Art. 18. Délégation de pouvoirs.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut/peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Art. 19. Représentation de la Société.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par (i) la seule signature d'un des gérants et (ii) par la signature individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui les pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 20. Événements affectant la gérance.

Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 21. Responsabilité de la gérance.

Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 22. Décisions de l'associé ou des associés.

1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés.

Dans ce cas, les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale ou, s'il y a moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le(s) gérant(s) aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

En cas de pluralité d'associés, aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par des associés représentant ensemble au moins la moitié du capital social. Toute modification des présents statuts doit être approuvée par une majorité des associés représentant ensemble au moins les trois quarts du capital social.

Art. 23. Procès-verbaux.

Les décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas, seront documentées par écrit et consignées dans un registre tenu par le(s) gérant(s) au siège social de la Société. Les procurations y seront annexées.

Art. 24. Année sociale.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 25. Bilan - Conseil de surveillance.

Chaque année, le dernier jour de l'année sociale, les comptes sont arrêtés et le gérant dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi. Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'associé unique ou, suivant le cas, à la collectivité des associés.

Tout associé, ou son mandataire, peut prendre au siège social de la Société communication des documents comptables, conformément à l'article 198 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Lorsque la société a plus de vingt-cinq associés, ou dans les autres cas prévus par la loi, l'assemblée générale des associés doit nommer un conseil de surveillance comme prévu à l'article 200 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Dans tous les autres cas, l'assemblée générale des associés est libre, à sa discrétion de nommer un conseil de surveillance ou un réviseur d'entreprises.

Art. 26. Répartition des bénéfices.

Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale représente dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, la collectivité des associés. Les gérant(s) pourra (pourront) procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 27. Dissolution, Liquidation.

Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera confiée à un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 28. Dispositions générales.

Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Paiement

Toutes les MILLE (1.000) parts ont été souscrites et entièrement libérées en numéraire comme suit:

Associé	Capital souscrit	Nombre de parts sociales
AUTONOMY MASTER FUND II LIMITED	25.000,- USD	1.000
Total	25.000,- USD	1.000

La somme de VINGT-CINQ MILLE US DOLLARS (25.000,- USD) se trouve partant dès maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2009.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à deux mille euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital souscrit, a immédiatement pris les résolutions suivantes comme associé unique de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée:

I Décide de fixer à deux (2), le nombre de gérants et décide par ailleurs de nommer comme gérants pour une période expirant à la date de l'approbation des comptes annuels de l'année 2009

a) Monsieur Riccardo MORALDI, laurea in economia aziendale, demeurant professionnellement 38-40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg,

b) Monsieur Michele CANEPA, laurea in giurisprudenza, demeurant professionnellement 38-40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Le(s) gérant(s) se voit/voient confier les pouvoirs prévus à l'article 17 des statuts de la Société et la société est valablement engagée par la signature individuelle d'un des gérants.

II Le siège social de la société est fixé au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: S. GRISIUS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 juin 2009. Relation: EAC/2009/6329. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 juin 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009072079/239/449.

(090085174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Riz Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 90.794.

—
EXTRAIT

Il résulte des contrats de transfert signés en date du 31 janvier 2008 et du 19 mai 2008, que les parts sociales de la société, de EUR 25,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation des associés	Nombre de parts
Greencrest Limited 6 Karaïskaki Street, City House 3032 Limassol Cyprus	500
Total:	500
Luxembourg, le 2 juin 2009.	Bart Zech.

Référence de publication: 2009072651/15.

(090086272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Farad International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 80.587.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 11 mai 2009

- Les mandats des administrateurs suivants:

Marco Caldana, avec résidence privée au 28b, rue Jean Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg,

Fabrizio Mazzucato, avec résidence professionnelle au 2-4, rue Beck L-1222 Luxembourg,

Serge Thill, avec résidence privée au 7, coin du Lohr L-4987 Sanem,

Giuseppe Frascà, avec résidence privée au 9, via Luigi Scrosati I - 20146 Milano (Italie),

Calogero Bazzone, avec résidence privée au 9, via Besso CH-6900 Lugano (Suisse)

sont renouvelés pour un terme de trois ans c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2012.

- Le mandat du commissaire aux comptes Abax Audit Sàrl, ayant son siège social à Luxembourg 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg, est renouvelé pour un terme de trois ans c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2012.

Luxembourg, le 11 mai 2009.

Certifié sincère et conforme

Farad International S.A.

Marco Caldana

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2009072650/22.

(090086281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Reuters S.A., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 79.493.

—
EXTRAIT

A la date du 31 octobre 2008, Monsieur Thomas Glocer a démissionné de son poste d'administrateur sans pouvoir de signature.

A la date du 31 octobre 2008, Monsieur David Craig a démissionné de son poste d'administrateur sans pouvoir de signature.

A la date du 31 octobre 2008, Monsieur Hans-Joerg Floeck a démissionné de son poste d'administrateur sans pouvoir de signature.

A la date du 31 octobre 2008, Monsieur David Schlesinger a démissionné de son poste d'administrateur sans pouvoir de signature.

A la date du 31 octobre 2008, Monsieur Peter Moss a démissionné de son poste d'administrateur sans pouvoir de signature.

A la date du 31 octobre 2008, Monsieur Mark Redwood a démissionné de son poste d'administrateur sans pouvoir de signature.

A la date du 31 octobre 2008, Monsieur Stephen Dando a démissionné de son poste d'administrateur sans pouvoir de signature.

A la date du 31 octobre 2008, Monsieur Jonathan Robson a démissionné de son poste d'administrateur sans pouvoir de signature.

A la date du 31 octobre 2008, Monsieur Devin Wenig a démissionné de son poste d'administrateur sans pouvoir de signature.

A la date du 31 octobre 2008, Madame Lee Ann Daly a démissionné de son poste d'administrateur sans pouvoir de signature.

A la date du 31 octobre 2008, Monsieur Chris Ahearn a démissionné de son poste d'administrateur sans pouvoir de signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009072752/35.

(090086517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Nexar Capital Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 146.464.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the third day of June.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg,

there appeared:

1) Mr. Arié ASSAYAG, born on 9 September 1962 in Meknes (Morocco), residing at 16 Ter Avenue Bosquet, Paris 75007, France,

duly represented by Mr. Sigurdur GUDMANNSSON, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Paris, France on 21 May 2009.

2) Mr. Eric ATTIAS, born on 17 March 1969 in Marrakesh (Morocco), residing professionally at c/o Premium Asset Management LLC, 767 Fifth Avenue, 19th Floor, New York, NY 10153, USA,

duly represented by Mr. Sigurdur GUDMANNSSON, previously named, by virtue of a proxy given in New York, United States on 26 May 2009.

The said proxies initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their hereabove stated capacities, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they declare organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is to act as "associé commandité" of a Luxembourg "société en commandite par actions" to be formed with the name "Nexar Capital Group S.C.A."

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an indefinite period.

Art. 4. The Company will assume the name of "Nexar Capital Group S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company shall be managed by one (1) or several managers, who need not to be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the sole signature of any manager.

Art. 13. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two (2) managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least five (5) days in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the

emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by fax, or any other similar mean of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by fax or similar mean of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by fax, or any other similar mean of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two (2) managers. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or by two (2) managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 17. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the Law.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The accounting year of the Company shall begin on the first January of each year and shall terminate on the thirty-first December of the same year.

Art. 21. Each year on the thirty-first December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

The sole manager or in case of several managers, the board of managers, may decide to distribute interim dividends.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one (1) or more liquidators, who need not to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed as follows:

Name of Subscriber	Number of subscribed shares
1. Mr. Arié ASSAYAG, pre-named	Eight hundred forty-three thousand seven hundred fifty (843,750) shares
2. Mr. Eric ATTIAS, pre-named	Four hundred six thousand two hundred fifty (406,250) shares

The shares so subscribed have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on thirty-first December 2009.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand euro.

Decisions of the partners

The above named persons, representing the entire subscribed capital, have immediately passed the following resolutions:

1. Are appointed as managers of the Company for an unlimited period:

- Mr. Arié ASSAYAG, Investment Professional, born on 9 September 1962 in Meknes (Morocco), residing at 16 Ter Avenue Bosquet, Paris 75007, France;

- Mr. Eric ATTIAS, Investment Professional, born on 17 March 1969 in Marrakesh (Morocco), residing professionally at c/o Premium Asset Management LLC, 767 Fifth Avenue, 19th Floor, New York, NY 10153, USA,

- Mr. Patrick PALFFY, Chief Operating Officer, born on 7 February 1968 in Paris (France), residing at 23, rue de la Butte Espagnole, 91940 Gometz le Châtel, France,

2. The registered office of the Company is set at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trois juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

1) Monsieur Arié ASSAYAG, né le 9 septembre 1962 à Meknes (Maroc) ayant son adresse au 16 Ter Avenue Bosquet, Paris 75007, France,

dûment représenté par Monsieur Sigurdur GUDMANNSSON, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 21 mai 2009 à Paris, France.

2) Monsieur Eric ATTIAS, né le 17 mars 1969 à Marrakech (Maroc), ayant son adresse professionnelle à c/o Premium Asset Management LLC, 767 Fifth Avenue, 19th Floor, New York, NY 10153, USA,

dûment représenté par Monsieur Sigurdur GUDMANNSSON, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 26 mai 2009, à New York, États-Unis.

Les procurations signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet d'agir en tant qu'"associé commandité" d'une "société en commandite par actions" constituée au Luxembourg et prenant la dénomination de "Nexar Capital Group S.C.A."

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "Nexar Capital Group S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une (1) voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société sera gérée par un (1) ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un (1) président et pourra choisir parmi ses membres un (1) vice-président. Il pourra également choisir un (1) secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par télécopie ou tout moyen similaire de communication. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, par télécopie ou par tout moyen similaire de communication un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent

s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télécopie ou tout autre moyen similaire de communication, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux (2) gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 21. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de distribuer des dividendes intérimaires.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un (1) ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Nom des Souscripteurs	Nombre de parts sociales souscrites
1. Monsieur Arié ASSAYAG, prénommé	Huit cent quarante-trois mille sept cent cinquante (843.750) parts sociales
2. Monsieur Eric ATTIAS, prénommé . . .	Quatre cent six mille deux cent cinquante (406.250) parts sociales

Les parts souscrites ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le trente et un décembre 2009.

60082

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué environ à mille euros.

Décisions des associés

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Arié ASSAYAG, Investment Professional, né le 9 septembre 1962 à Meknes (Maroc), ayant son adresse au 16 Ter Avenue Bosquet, Paris 75007, France,

- Monsieur Eric ATTIAS, Investment Professional, né le 17 mars 1969 à Marrakech (Maroc), ayant son adresse professionnelle à c/o Premium Asset Management LLC, 767 Fifth Avenue, 19th Floor, New York, NY 10153, USA,

- Monsieur Patrick PALFFY, Chief Operating Officer, né le 7 février 1968 à Paris (France), demeurant au 23, rue de la Butte Espagnole, 91940 Gometz le Château, France.

Le siège social de la Société est établi au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. GUDMANSSON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 juin 2009. Relation: EAC/2009/6469. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 09 JUIN 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009072080/239/306.

(090085422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Saga Conseil Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 72.141.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009072655/10.

(090085885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Jardipal S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 87.856.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27/03/2009 à Luxembourg

Suite au décès de Monsieur Guy GLESENER, l'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Laurent Jacquemart, expert comptable, né à Daverdisse le 19/06/1968, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2014.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009072658/16.

(090086002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Nova Deuxième S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 116.877.

In the year two thousand and nine, on the fifteenth of May,

Before Us, Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of shareholders of Nova Deuxième S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and organized under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number 116.877 and incorporated pursuant to a deed drawn up by Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, on 31 May 2006 and published on 19 June 2006 in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", number 1189, page 57026, (hereafter referred to as the "Company").

The articles of association of the Company have been modified several times and for the last time pursuant to a deed drawn up by Maître Joseph Elvinger, prenamed, on 4 November 2008 and published on 21 November 2008 in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", number 2815, page 135080 (the "Articles").

The meeting was presided by Ms Manuela Dias Marques, attorney-at-law, residing professionally in 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, who appointed as secretary Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette. The meeting also elected Ms Manuela Dias Marques, prenamed, as scrutineer.

The chairman declared and requested the notary to state that:

- The shareholders of the Company represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed *ne varietur* by the proxies of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary. The said list will be attached to this document to be filed with the registration authorities.

- As it appears from said attendance list, all the ten million fifteen thousand five hundred (10,015,500) shares in issue are represented at the present general meeting and the shareholders declare that they consider themselves duly convened and that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

- The agenda of the meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of twenty million eight hundred and eighty-six thousand nine hundred and ninety-nine euros and twelve cents (EUR 20,886,995.12) in order to raise it from its current amount of twenty million thirty-one thousand euros (EUR 20,031,000) to forty million nine hundred and seventeen thousand nine hundred and ninety-five euros and twelve cents (EUR 40,917,995.12) by creating and issuing four million nine hundred and eighty four thousand five hundred (4,984,500) new shares without nominal value (the "New Shares") subject to the payment of a share premium for a total amount of one hundred and forty-six million three hundred and twenty-three thousand six hundred and twenty-six euros and ten cents (EUR 146,323,626.10) (the "Share Premium");

2. Subscription to the New Shares subject to the payment of the Share Premium by De Agostini Communications S.p.A., a company existing under the laws of Italy, with registered office at 15, Via G. da Verrazano, Novara, Italy, registered with the Companies Register of Novara under number 02076300033 (the "Subscriber") and full payment of the subscription price for the New Shares by the Subscriber by way of contribution in kind in the amount of one hundred and sixty-seven million two hundred and ten thousand six hundred and twenty-one euros and twenty-two cents (EUR 167,210,621.22) consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by the Subscriber towards the Company (the "Contribution") to be allocated in the amount (i) of twenty million eight hundred and eighty-six thousand nine hundred and ninety-nine euros and twelve cents (EUR 20,886,995.12) to the share capital of the company and (ii) of one hundred and forty-six million three hundred and twenty-three thousand six hundred and twenty-six euros and ten cents (EUR 146,323,626.10) to the share premium account;

3. Successive decrease of the share capital of the Company by an amount of ten million nine hundred and seventeen thousand nine hundred and ninety-five euros and twelve cents (EUR 10,917,995.12) so as to decrease it from forty million nine hundred and seventeen thousand nine hundred and ninety-five euros and twelve cents (EUR 40,917,995.12) to thirty million euros (EUR 30,000,000) in order to offset incurred losses in the same amount of ten million nine hundred and seventeen thousand nine hundred and ninety-five euros and twelve cents (EUR 10,917,995.12);

4. Subsequent amendment of article 5.1. of the Articles which shall henceforth read as follows: "The subscribed share capital is fixed at thirty million euros (EUR 30,000,000), represented by fifteen million (15,000,000) shares. The shares have no nominal value."; and

5. Miscellaneous.

The Shareholders unanimously decide to adopt the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of twenty million eight hundred and eighty-six thousand nine hundred and ninety-nine euros and twelve cents (EUR 20,886,995.12) in order to raise it from its current amount of twenty million thirty-one thousand euros (EUR 20,031,000) to forty million nine hundred and

seventeen thousand nine hundred and ninety-five euros and twelve cents (EUR 40,917,995.12) by creating and issuing the New Shares subject to the payment of the Share Premium.

Second resolution

The Shareholders resolve to accept the subscription of the New Shares subject to the payment of the Share Premium by the Subscriber and record the full payment of the New Shares by the Contribution as follows:

- the amount of twenty million eight hundred and eighty-six thousand nine hundred and ninety-nine euros and twelve cents (EUR 20,886,995.12) will be allocated to the share capital of the Company; and
- the amount of one hundred and forty-six million three hundred and twenty-three thousand six hundred and twenty-six euros and ten cents (EUR 146,323,626.10) will be allocated to the share premium account.

Description of the contribution

The Contribution is a liquid, certain and payable claim amounting to one hundred and sixty-seven million two hundred and ten thousand six hundred and twenty-one euros and twenty-two cents (EUR 167,210,621.22) held by the Subscriber against the Company.

Evaluation of the contribution

The Contribution is valued at one hundred and sixty-seven million two hundred and ten thousand six hundred and twenty-one euros and twenty-two cents (EUR 167,210,621.22). The Shareholders declare to agree with the evaluation and the allocation of the Contribution as stated above.

In compliance with articles 26-1 and 32-1 (5) of the law dated 10 August 1915 on commercial companies as amended (the "Law"), a report on the valuation methods and the description of the Contribution has been drawn up by TEA-MAUDIT S.A., réviseurs d'entreprises, 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, (the "Auditor's Report").

The conclusion of the Auditor's Report is as follows:

"On the basis of our diligences, nothing has come to our attention which would lead us to think that the global value of the contribution in kind does not correspond to at least the number of shares to be issued in counterpart."

Intervention and Declaration of the subscriber

The Subscriber, represented by Ms Manuela Dias Marques, prenamed, declares in relation to the Contribution:

- a. to subscribe for the New Shares subject to the payment of the Share Premium and to have them fully paid by way of the Contribution;
- b. that it is the owner of the receivable to be contributed to the Company;
- c. that the Contribution will be effective from a Luxembourg point of view from the date of this notarial deed; and
- d. that the Subscriber shall procure that all the formalities required by the Luxembourg law and any involved foreign law subsequent to the Contribution shall be carried out upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said Contribution in order to duly formalise the Contribution to the Company and to render it effective anywhere and towards any third party.

Evidence of the contribution

Proof of the existence and the value of the Contribution has been given to the undersigned notary by the Auditor's Report, which after having been signed "ne varietur", by the proxy holder representing the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Third resolution

The Shareholders resolve to successively decrease the share capital of the Company by an amount of ten million nine hundred and seventeen thousand nine hundred and ninety-five euros and twelve cents (EUR 10,917,995.12) so as to decrease it from forty million nine hundred and seventeen thousand nine hundred and ninety-five euros and twelve cents (EUR 40,917,995.12) to thirty million euros (EUR 30,000,000) in order to offset incurred losses in the same amount of ten million nine hundred and seventeen thousand nine hundred and ninety-five euros and twelve cents (EUR 10,917,995.12).

Fourth resolution

As a consequence of the previous resolutions, the Shareholders resolve to amend article 5.1. of the Articles which shall henceforth read as follows:

"The subscribed share capital is fixed at thirty million euros (EUR 30,000,000), represented by fifteen million (15,000,000) shares. The shares have no nominal value."

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company are estimated at approximately six thousand three hundred euro (€ 6,300.-).

Declaration

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in article 26 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

There being no further business the Chairman declared the meeting closed.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg) on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quinze mai,

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Nova Deuxième S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social aux 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg Section B, numéro 116.877 et constituée en vertu d'un acte reçu par M^e Joseph Elvinger, notaire à Luxembourg, le 31 mai 2006 et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 1189 du 19 juin 2006, page 57026 (dénommée ci-après la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Maître Joseph Elvinger, préqualifié, le 4 novembre 2008 et publié le 21 novembre 2008 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2815 page 135080, (les "Statuts").

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Manuela Dias Marques, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle au 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, laquelle désigne comme secrétaire Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette. L'assemblée choisit également comme scrutateur, Mademoiselle Manuela Dias Marques, pré-qualifiée.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter que:

- Les actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence signée ne varietur par les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant. Cette liste de présence restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

- Il résulte de la liste de présence ci-annexée que les dix millions quinze mille cinq cents (10.015.500) actions représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée et que les actionnaires considèrent avoir été dûment convoqués et qu'ils ont eu connaissance préalable de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

- La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital souscrit de la Société à concurrence de vingt millions huit cent quatre-vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-quinze euros et douze cents (EUR 20.886.995,12) pour le porter de son montant actuel de vingt millions trente et un mille euros (EUR 20.031.000) à quarante millions neuf cent dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-quinze euros et douze cents (EUR 40.917.995,12) par l'émission de quatre millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille cinq cents (4.984.500) nouvelles actions, sans désignation de valeur nominale (les "Nouvelles Actions"), moyennant le paiement d'une prime d'émission pour un montant total de cent quarante-six millions trois cent vingt-trois mille six cent vingt-six euros et dix cents (EUR 146.323.626,10) (la "Prime d'Emission");

2. Souscription aux Nouvelles Actions moyennant le paiement de la Prime d'Emission par De Agostini Communications S.p.A., société de droit italien ("Società Per Azioni"), ayant son siège social à 15, Via G. da Verrazano, Novara, Italie, inscrite auprès du Registre des sociétés de Novara sous le numéro 02076300033 (le "Souscripteur") et libération intégrale du prix de souscription des Actions Nouvelles moyennant un apport en nature d'un montant de cent soixante-sept millions deux cent dix mille six cent vingt et un euros et vingt-deux cents (EUR 167.210.621,22) consistant en la conversion d'une créance d'un même montant détenue par le Souscripteur à l'encontre de la Société (l'"Apport") qui sera alloué à hauteur de (i) vingt millions huit cent quatre-vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-quinze euros et douze cents (EUR 20.886.995,12) au compte capital social de la Société et de (ii) cent quarante-six millions trois cent vingt-trois mille six cent vingt-six euros et dix cents (EUR 146.323.626,10) au compte primes d'émission;

3. Réduction successive du capital souscrit de la Société à concurrence de dix millions neuf cent dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-quinze euros et douze cents (EUR 10.917.995,12) pour le ramener du montant de quarante millions

neuf cent dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-quinze euros et douze cents (EUR 40.917.995,12) à trente millions d'euros (EUR 30.000.000) dans le but de compenser des pertes subies à hauteur du même montant de dix millions neuf cent dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-quinze euros et douze cents (EUR 10.917.995,12);

4. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit: "Le capital social souscrit est fixé à trente millions d'euros (EUR 30.000.000), représenté par quinze millions (15.000.000) d'actions. Les actions n'ont pas de valeur nominale"; et

5. Divers.

Les Actionnaires décident à l'unanimité d'adopter les résolutions qui suivent:

Première résolution

Les Actionnaires décident d'augmenter le capital souscrit de la Société à concurrence de vingt millions huit cent quatre-vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-quinze euros et douze cents (EUR 20.886.995,12) pour le porter de son montant actuel de vingt millions trente et un mille euros (EUR 20.031.000) à quarante millions neuf cent dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-quinze euros et douze cents (EUR 40.917.995,12) par l'émission des Nouvelles Actions moyennant le paiement de la Prime d'Emission.

Deuxième résolution

Les Actionnaires décident d'accepter la souscription aux Nouvelles Actions moyennant le paiement de la Prime d'Emission par le Souscripteur et d'enregistrer la libération des Nouvelles Actions par l'Apport comme suit:

- le montant de vingt millions huit cent quatre-vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-quinze euros et douze cents (EUR 20.886.995,12) sera affecté au compte capital social de la Société; et

- le montant de cent quarante-six millions trois cent vingt-trois mille six cent vingt-six euros et dix cents (EUR 146.323.626,10) sera affecté au compte primes d'émission.

Description de l'apport

L'Apport est une créance liquide, certaine et exigible de cent soixante-sept millions deux cent dix mille six cent vingt et un euros et vingt-deux cents (EUR 167.210.621,22) détenue par le Souscripteur à l'encontre de la Société.

Evaluation de l'apport

L'Apport est évalué à cent soixante-sept millions deux cent dix mille six cent vingt et un euros et vingt-deux cents (EUR 167.210.621,22). Les Actionnaires déclarent être d'accord avec l'évaluation et l'affectation de l'Apport tel que décrite ci-avant.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, (la "Loi") un rapport sur les méthodes d'évaluation et sur la description de l'Apport a été établi par TEAMAUDIT S.A., réviseurs d'entreprises, 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg (le "Rapport du Réviseur").

La conclusion du Rapport du Réviseur est la suivante:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre des actions nouvelles à émettre en contrepartie."

Intervention et Déclaration du souscripteur

Le Souscripteur, représenté par Mlle, Manuela Dias Marques, pré-qualifiée, déclare en ce qui concerne l'Apport:

a. souscrire aux Nouvelles Actions moyennant le paiement de la Prime d'Emission et de le libérer intégralement par l'Apport;

b. qu'il détient la créance à apporter à la Société;

c. que l'Apport sera effectif d'un point de vue luxembourgeois à partir du présent acte notarié; et

d. qu'il s'engage à ce que toutes les formalités requises par la loi luxembourgeoise et toute législation étrangère concernée suite à l'Apport soient accomplies sur production d'une copie certifiée du présent acte notarié établissant ledit Apport de manière à formaliser l'Apport à la Société et à rendre celui-ci effectif à tout endroit et à l'égard de toute tierce partie.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport a été donnée au notaire instrumentant à travers du Rapport du Réviseur, lequel après avoir été signé "ne varietur" par les représentants des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec ce dernier.

Troisième résolution

Les Actionnaires décident de procéder à la réduction du capital social souscrit de la Société à concurrence de dix millions neuf cent dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-quinze euros et douze cents (EUR 10.917.995,12) pour le ramener du montant de quarante millions neuf cent dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-quinze euros et douze cents (EUR

40.917.995,12) à trente millions d'euros (EUR 30.000.000) dans le but de compenser des pertes subies à hauteur du même montant de dix millions neuf cent dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-quinze euros et douze cents (EUR 10.917.995,12).

Quatrième résolution

En conséquence des décisions prises ci-avant, les Actionnaires décident de modifier l'article 5.1 des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

"Le capital social souscrit est fixé à trente millions d'euros (EUR 30.000.000), représenté par quinze millions (15.000.000) d'actions. Les actions n'ont pas de valeur nominale."

Estimation des coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à environ six mille trois cents euros (€ 6.300,-).

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les comparants ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête desdits comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président déclare la séance levée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, elles ont signé le présent acte avec, Nous, le notaire.

Signé: Dias Marques, Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 mai 2009 Relation: EAC/2009/5860 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 02 juin 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009072169/219/244.

(090085534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

White-Blue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 62.640.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27/03/2009 à Luxembourg

Suite au décès de Monsieur Guy GLESENER, l'Assemblée décide de nommer au poste d'administrateur:

Monsieur Laurent Jacquemart, expert comptable, né à Daverdisse le 19/06/1968, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2011

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009072677/15.

(090085989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Eutag S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 19.350.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27/03/2009 à Luxembourg

Suite au décès de Monsieur Guy GLESENER, l'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Laurent Jacquemart, expert comptable, né à Daverdisse le 19/06/1968, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2012

Pour copie conforme
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009072679/16.

(090085992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Events Company Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 90.595.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27/03/2009 à Luxembourg.

Suite au décès de Monsieur Guy GLESENER en date du 26/03/2007, l'Assemblée décide de nommer au poste d'administrateur:

Monsieur Laurent Jacquemart, expert comptable, né à Daverdisse le 19/06/1968, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2012.

Pour copie conforme
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009072674/16.

(090086060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Luxinnovation GIE, Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: L-1615 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi.

R.C.S. Luxembourg C 16.

*Décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 24 novembre 2008
Nomination du Conseil de Gérance*

Sur proposition de chaque membre et suivant l'article 8 des statuts coordonnés du GIE, sont nommés Gérants et Gérants-suppléants pour une durée se terminant à la date de l'Assemblée générale ordinaire de mars 2013:

Monsieur Marco VALENTINY, Conseiller de Direction 1^{ère} classe, Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, Gérant

Monsieur Mario GROTZ, Conseiller de Direction adjoint, Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, Gérant-suppléant

Monsieur Léon DIEDERICH, Conseiller de Gouvernement adjoint, Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Gérant

Monsieur Robert KERGER, Chargé de Mission, Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Gérant-suppléant

Monsieur Emmanuel BAUMANN, Premier Conseiller de Gouvernement, Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement, Gérant

Monsieur Gilles SCHOLTUS, Attaché de Gouvernement 1^{er} en rang, Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement, Gérant-suppléant

Monsieur René WINKIN, Secrétaire général, FEDIL Business Federation Luxembourg, Gérant

Monsieur Georges SANTER, Conseiller, FEDIL Business Federation Luxembourg, Gérant-suppléant

Monsieur Gérard EISCHEN, Conseiller, Membre du Comité de Direction, Chambre de Commerce, Gérant

Monsieur Carlo THELEN, Conseiller, Membre du Comité de Direction, Chambre de Commerce, Gérant-suppléant

Monsieur Michel BRACHMOND, Directeur adjoint, Chambre des Métiers, Gérant

Madame Christiane BRAM, Conseiller de direction, Chambre des Métiers, Gérant-suppléant

Luxembourg, le 24 novembre 2008

Signature / L'Assemblée générale

Le Secrétaire / Signatures

*Informations complémentaires à la décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 24 novembre 2008
Nomination du Conseil de Gérance*

Monsieur Marco VALENTINY, Conseiller de Direction 1^{ère} classe, Gérant, Président du Conseil de Gérance
Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur sis 19-21 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Monsieur Mario GROTZ, Conseiller de Direction adjoint, Gérant-suppléant
Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur sis 19-21 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Monsieur Léon DIEDERICH, Conseiller de Gouvernement adjoint, Gérant, 1^{er} Vice-président du Conseil de Gérance
Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche sis 20 Montée de la Pétrusse, L-2327 Luxembourg

Monsieur Robert KERGER, Chargé de Mission, Gérant-suppléant
Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche sis 20 Montée de la Pétrusse, L-2327 Luxembourg

Monsieur Emmanuel BAUMANN, Premier Conseiller de Gouvernement, Gérant
Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement sis 6 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Monsieur Gilles SCHOLTUS, Attaché de Gouvernement 1^{er} en rang, Gérant-suppléant
Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement sis 6 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Monsieur René WINKIN, Secrétaire général, Gérant
FEDIL Business Fédération Luxembourg sis 7 Rue Alcide de Gasperi, L-1615 Luxembourg

Monsieur Georges SANTER, Conseiller, Gérant-suppléant
FEDIL Business Fédération Luxembourg sis 7 Rue Alcide de Gasperi, L-1615 Luxembourg

Monsieur Gérard EISCHEN, Conseiller, Membre du Comité de Direction, Gérant, 2^e Vice-président du Conseil de Gérance
Chambre de Commerce sis 7 Rue Alcide de Gasperi, L-1615 Luxembourg

Monsieur Carlo THELEN, Conseiller, Membre du Comité de Direction, Gérant-suppléant
Chambre de Commerce sis 7 Rue Alcide de Gasperi, L-1615 Luxembourg

Monsieur Michel BRACHMOND, Directeur adjoint, Gérant
Chambre des Métiers sis 2 Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg

Madame Christiane BRAM, Conseiller de direction, Gérant-suppléant
Chambre des Métiers sis 2 Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg

Référence de publication: 2009072466/61.

(090085380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Compagnie Luxembourgeoise de Financement de Commerces, Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 22, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 59.741.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au Siège Social en date du 13 mai 2009

La démission de Monsieur Jean-Marc FABER demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, avec effet au 19 décembre 2008, au poste de Commissaire aux Comptes, est acceptée.

La nomination de la Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à.r.l., ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, avec effet au 22 décembre 2008, au poste de Commissaire aux Comptes, en remplacement de Monsieur Jean-Marc FABER est acceptée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2014.

Les mandats des administrateurs à savoir Monsieur Robert GOERES né le 23/09/1971 à Luxembourg et demeurant au 108, rue de l'Eglise, L-7224 Walferdange, Monsieur Jean-Luc LINDER né le 27/03/1971 à Luxembourg et demeurant au 13, rue Glesener, L-1631 Luxembourg et Monsieur Christophe MOUTON, né le 20/11/1971 à Saint-Mard (Belgique) et demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes clôturés au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE FINANCEMENT DE COMMERCE S.A.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009073035/23.

(090086152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Pro-Mère S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 2, rue d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 85.855.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 2 avril 2009

La démission de la Fiduciaire Jean-Marc FABER S.à.r.l. ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, avec effet au 19 décembre 2008, au poste de Commissaire aux Comptes, est acceptée.

La nomination de la Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à.r.l., ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, avec effet au 22 décembre 2008, au poste de Commissaire aux Comptes, en remplacement de la Fiduciaire Jean-Marc FABER S.à.r.l. est acceptée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2013.

Les mandats des administrateurs à savoir Monsieur Romain POULLES demeurant au 9, rue de Keispelt à L-8282 Kehlen, Madame Laetitia ROY demeurant au 9, rue de Keispelt à L-8282 Kehlen et Monsieur Henri POULLES demeurant au 10, rue de la Chapelle, L-9188 Vichten sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
PRO-MERE S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009073033/21.

(090086140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Financière Daunou 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 109.140.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009073023/10.

(090085929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

D.I.E. Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 39.940.

—
Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2009, les mandats des Administrateurs M. Guy BAUMANN, 180 rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Mme Romaine FAUTSCH, 180 rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et M. Jean BODONI, 180 rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg ainsi que du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, ont été renouvelés pour une durée de six ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

Luxembourg, le 11 JUIN 2009.

Pour: D.I.E. HOLDING S.A.
Société anonyme holding
Experta Luxembourg
Société anonyme
Catherine Day-Royemans / Mireille Wagner
Vice-Président / -

Référence de publication: 2009073030/19.

(090086248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Rovi-Tech Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8295 Keispelt, 80A, rue de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 88.508.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au Siège Social en date du 27 mai 2009

La démission de Monsieur Jean-Marc FABER demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, avec effet au 23 avril 2009, au poste de Commissaire aux Comptes, est acceptée.

La nomination de la Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à.r.l ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, avec effet immédiat au 24 avril 2009, au poste de Commissaire aux Comptes, en remplacement de Monsieur Jean-Marc FABER est acceptée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

ROVI-TECH LUX S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009073031/18.

(090086134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Heer Oom S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 83.995.

—
La société anonyme Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a dénoncé le siège social établi en ses locaux de la société anonyme HEER OOM S.A.

Monsieur Hans DE GRAAF a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

Madame Nancy BLEUMER a démissionné de son mandat d'administrateur.

Madame Monique JUNCKER a démissionné de son mandat d'administrateur.

La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 11 juin 2009.

Pour avis sincère et conforme

HEER OOM S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009073037/17.

(090085908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Even RX Eins S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 128.169.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale de l'associé unique tenue en date du 19 mai 2009

Il résulte dudit procès-verbal que:

- L'associé unique a accepté la démission de Monsieur Patrick Lorenzato, ayant comme adresse professionnelle 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, comme gérant de la Société avec effet au 9 octobre 2007 et donne décharge pleine et entière du gérant démissionnaire pour l'exercice de son mandat à Monsieur Patrick Lorenzato de toute responsabilité résultant de son activité de gérant de la société.

Luxembourg, le 19 mai 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009073039/17.

(090085863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Argos Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5880 Hesperange, 29, Ceinture um Schlass.

R.C.S. Luxembourg B 143.462.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution prise par le gérant unique de la Société en date du 18 mai 2009 que:

- Monsieur Jeroen van den Brink a été révoqué avec effet immédiat en tant que représentant permanent de la Succursale;

- Messieurs David Delellio, demeurant à B-1800 Vilvoorde, 277, Mechelsesteenweg (Belgium), et Alain Gaasch, demeurant à L-5880 Hesperange, 29, Ceinture um Schlass, ont été nommés, avec effet immédiat et pour une durée illimitée, représentants permanents de la Succursale.

La Succursale est valablement engagée par la signature conjointe de ses représentants permanents.

Par ailleurs, Monsieur Gaasch dispose d'un pouvoir de cosignature obligatoire pour tout ce qui concerne l'autorisation d'établissement de la Succursale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Christian Jungers.

Référence de publication: 2009073041/19.

(090085834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Julius Baer (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 84.535.

—
*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung gehalten in englischer Sprache
am 16. März 2009 um 16.00 Uhr*

Die Generalversammlung beschließt, die Verwaltungsratsmandate der Herren Fabio Oetterli, Michel Malpas und Martin Jufer bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung im Jahr 2010 zu verlängern. Die Verwaltungsratsmandate der Herren Martin Vogel und Daniel Kornmann werden nicht verlängert.

Die Generalversammlung beschließt weiterhin, Herrn Andrew Hanges, wohnhaft in Tedworth Square 29, London SW3 4DP, als neues Verwaltungsratsmitglied bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung im Jahr 2010 zu ernennen.

Die Generalversammlung ernennt KPMG, Luxemburg, zum unabhängigen Abschlussprüfer der Gesellschaft bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung im Jahr 2010.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Référence de publication: 2009073029/18.

(090086271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

RBS (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 104.196.

—
L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé de révoquer Monsieur Christian Szylar avec effet au 29 avril 2009 de sa fonction de Membre du Conseil d'Administration et de nommer Madame Oezguel Guelbey et Monsieur Mario Zardoni avec l'adresse professionnelle au 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange comme nouveaux Membres du Conseil d'Administration avec effet au 8 mai 2009 pour une durée expirant à l'issue de la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2009.

RBS (Luxembourg) S.A.

Lorna Cassidy / Oezguel Guelbey

Référence de publication: 2009073036/16.

(090085985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Intruma Corporate Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 91.830.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 24 mai 2009

Avec effet au 24 mai 2009 l'associé Fibo Participations S.à.r.l. une société de droit luxembourgeois, a transféré toutes les 62.500 parts sociales de la Société qu'il détenait à Intruma Participations S.à.r.l. une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à 17, Boulevard Prince Henri, L-1724 et immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 136 497.

Egalement avec effet au 24 mai 2009, Monsieur Dennis Bosje a démissionné de son mandat de gérant de la Société Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 15 juin 2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009073042/17.

(090086349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Katcon Global S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 143.038.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 3 juin 2009 que:

- M. José De Nigris Felán, vice président exécutif, né à Monclova, Coahuila le 6 octobre 1972, demeurant à El Palomar 4, Las Estancias, Monterrey, Nuevo León, Mexico 64984.

A été nommé en date du 3 juin 2009 comme administrateur de la Société, pour une durée de 6 ans.

Le Conseil d'administration est désormais composé comme suit:

- M. Fernando Turner Dávila, administrateur de classe A;
- M. Carlos Enrique Turner González, administrateur de classe A;
- M. José De Nigris Felán, administrateur de classe A;
- M. Saïd Zidat, administrateur de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009073047/21.

(090086446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

PO Titrisation S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 13.616.750,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 126.814.

—
Extrait des résolutions prises par les associés en date du 5 juin 2009

Première résolution

Les Actionnaires acceptent la démission de Monsieur Alain Languillat de son poste de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 5 juin 2009.

Pour extrait

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009073048/15.

(090086462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

KCTG LP2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3401 Dudelange, Z.I. Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 143.034.

—
EXTRAIT

Il ressort d'une convention de cession de parts sociales exécutée en date du 24 avril 2009 entre Koch Chemical Technology LP2 Sàrl et Koch CT Europe Investments GP, Ltd., que 12.500 parts sociales d'une valeur nominale de € 1,- chacune représentant ensemble la totalité du capital social de la Société, sont détenues depuis cette date par Koch CT Europe Investments GP, Ltd., ayant son siège social à Crawford House, 50 Cedar Avenue, HM 11, Hamilton (Bermudes), enregistrée sous le numéro 40550 au Registre des Sociétés des Bermudes.

A compter du 24 avril 2009, les 12.500 parts sociales sont détenues par l'associé unique de la Société, Koch CT Europe Investments GP, Ltd., prénommée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 mai 2009.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009073046/24.

(090086411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

SCF European Participations I S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 66.859.

—
La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 octobre 1998 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 4 du 5 janvier 1999.

Les comptes annuels au 31 janvier 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2009.

Pour SCF European Participations I S.A. (en liquidation)

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009073052/15.

(090086367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Bond Street Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 90.231.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009073062/10.

(090086392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

ABD Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 137.194.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009073063/10.

(090086395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Mykonos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 110.664.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009073065/10.

(090086396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

RP Hodu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 137.193.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009073066/10.

(090086397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Hewlett-Packard Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 124.024.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 janvier 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 531 du 4 avril 2007.

Les comptes au 31 octobre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2009.

Hewlett-Packard Luxembourg Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009073051/14.

(090086365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Ares Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 125.723.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009073057/10.

(090086381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Wadan Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 141.749.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009073056/10.

(090086377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Nospar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 108.136.

Les comptes annuels au 30 septembre 2008 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009073070/10.

(090086249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Bond Street Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 87.777.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009073061/10.

(090086390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Renewable Energy Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 136.719.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 22 avril 2009

Intruma Corporate Services S.à.r.l., dont le siège social est situé au 17 boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a été nommé commissaire aux comptes, en remplacement de AccountingWise S.à.r.l., commissaire aux comptes avec effet au 27 mars 2009.

Luxembourg, le 15 juin 2009.

Pour RENEWABLE ENERGY SERVICES S.A.

Signature

Référence de publication: 2009073043/14.

(090086360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Macquarie Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 138.295.

Changement d'adresse d'un administrateur de la société

Rosa Villalobos, administrateur de classe A, avec adresse professionnelle au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 3 juin 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009073026/14.

(090086393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.
